

PFC Gennevilliers / Mise en demeure de l'IT

Un grand coup de Toner !

En date du 2 octobre 2018, la direction de la PFC Gennevilliers a reçu un courrier, de la part de l'inspection du travail du 92, contenant une mise en demeure, sur le sujet des toners. Une nouvelle encourageante pour nos militantEs qui dénoncent et combattent la mise en danger du personnel pour une question de rentabilité.



SUD TMT

25/27 rue des envierges

75020 Paris

tel 01 44 62 12 00

sudtmt@sudptt.fr

www.sudtmt.org

Un gros risque sanitaire !

Depuis plus de 10 ans, le syndicat Sud dénonce le véritable scandale sanitaire constitué par le traitement des colis contenant des toners d'imprimantes usagés, en particulier sur la Plate Forme Colis (PFC) de Gennevilliers, site centralisateur de ces colis. Régulièrement mal emballés et soumis à un traitement industriel mécanisé, ils éclatent souvent, libérant des nuages de poussière de toners, dont les analyses demandées par le CHSCT du site ont révélé la présence de métaux lourds.

Ces poussières sont inhalées par les salarié-es depuis des années, lesquelles ont développé des réactions cutanées, irritations du nez, de la gorge et des voies respiratoires.

Une direction dans le déni !

Pour suivre les préconisations de l'expertise effectuée en 2016, le CHSCT de la PFC avait voté des délibérations afin de mettre le personnel hors de danger. La Poste, fidèle à ses mauvaises habitudes de mettre la poussière (d'encre) sous le tapis (de tri), n'avait pas répondu à nos demandes. Elle a préféré mettre en place unilatéralement un process qui ne répond en rien à la situation de danger, comme le montre bien la lecture du courrier de l'inspection du travail disponible

Pour tenter de minimiser l'inquiétude et éviter la concentration de ces produits sur le site de Gennevilliers, la Poste les dispatche maintenant dans l'ensemble de son réseau postal, dont Rennes-Le Rheu PFC, où les salarié-es ont fait valoir leur droit de retrait en 2017.

Outre la santé des postiers et des postières, c'est aussi celle des usagers et usagères de La Poste qui est ainsi exposée car en cas d'éclatement, la poussière vient se déposer inévitablement sur les colis voisins, destinés aux particuliers.



PostierEs/sous traitantEs

Toutes et tous concerné-es !

Déjà largement insuffisant, l'ensemble du process n'est pas appliqué pour tous et en particulier nos collègues sous-traitantEs et intérimaires ce qui vaut la présente mise en demeure. L'inspection du travail rappelle ainsi ce que nous défendons au quotidien : il n'y a pas de travailleurs de seconde zone mais bien un seul et même collectif de travail victime d'une logique patronale.

Pour notre fédération, ce courrier est une réponse cinglante à la désinvolture de la Direction de La Poste. Sud PTT soutient l'initiative du CHSCT de la PFC de Gennevilliers de contraindre juridiquement La Poste à prendre en compte la dangerosité des poussières de toner et à mettre en place les mesures sanitaires qui s'imposent. Nous soutenons et encourageons également toutes les initiatives et mobilisations de nos collègues qui refusent de travailler au contact de ces produits dangereux.

Prochaines HMI les 8 et 9 novembre

11h30/12h30 12h30/13h30 20h00/21h00 et 23h00/Minuit